



Budget 2015 : faire des choix responsables, pour le renouveau du service public municipal !

Mesdames, Messieurs,

Les contraintes légales liées à la réglementation sur la communication des collectivités locales en période pré-électorale* étant passées, je vous adresse aujourd'hui le 1^{er} numéro de la Lettre du Maire.

En 2015 ces dernières représentent 2,2 millions d'euros. Cette réalité conduit de nombreuses villes à engager des hausses d'impôts** : Marseille + 5%, Tours + 4,2 %, Bordeaux + 5%, Lille + 10,5%, + 30 % pour Cugnaux (Haute Garonne) ...

Venant en complément du bulletin municipal qui reprendra rapidement son rythme de diffusion usuel, j'ai souhaité réactiver ce média pour vous informer des grands dossiers qui impactent notre ville. N'ayant pas vocation à constituer un encart réservé uniquement à la parole du Maire, vous trouverez également dans celui-ci l'analyse des élus de l'opposition. Les règles relatives au pluralisme d'opinion sont ainsi respectées.

Autre élément impactant, l'entrée de notre ville au sein de l'Agglomération et, pour la 1^{ère} fois, des transferts de compétences municipales impliquant pour la CALPE une intégration nouvelle d'agents et de patrimoine. Conséquence directe et légale, la CALPE minore d'autant ses compensations : 3,6 millions d'euros.

Comme vous pouvez l'imaginer, il me tient à cœur pour ce 1^{er} numéro de revenir sur l'adoption du budget primitif 2015, voté le 13 avril dernier.

Il revenait donc à la Majorité municipale de composer ce budget 2015 en tenant compte d'une perte nette de recettes de 5,8 millions d'euros avant de formuler ses choix. Vous trouverez à travers ce document tous les éléments vous permettant d'apprécier les principes et priorités retenus pour sa réalisation.

Comme de nombreux décideurs publics, les élus de la majorité municipale sont aujourd'hui contraints de composer avec un contexte de fortes tensions sur les finances municipales,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Éric MEHLHORN

Maire,
Vice-président du Conseil départemental,
1^{er} Vice-président des Portes de l'Essonne

car le désengagement de l'Etat est un fait. La baisse des dotations engagée en 2012 se poursuivra jusqu'en 2017. Ce phénomène se traduit par d'importantes pertes de ressources pour notre ville.

Page : Ville de Savigny-sur-Orge



@Savigny_Off_91



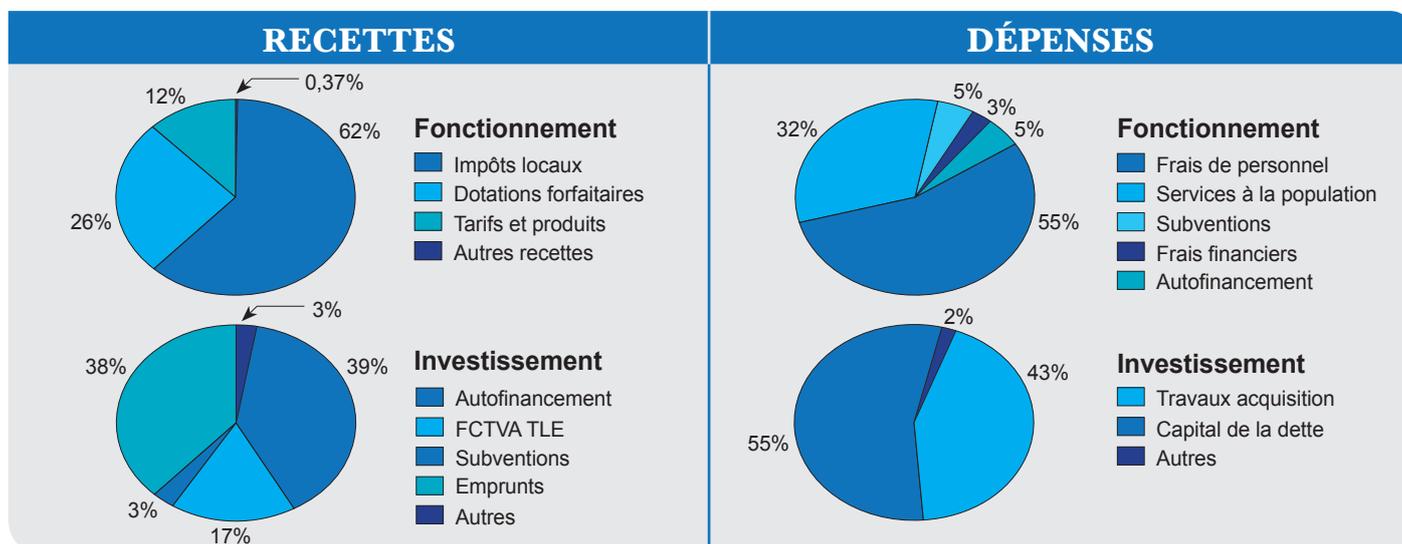
www.savigny.org

* A compter d'octobre 2014 en vue des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

** Source AMF : www.maire-info.com

► *Caractéristiques principales du budget 2015 : 47 745 925 €.*

Enfance : avec 13 millions d'euros en charge de personnel, dont 500 000 € dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'enfance représente 56% du budget dédié au personnel.



► *D'où vient l'argent ? Où va l'argent ?*

Des ressources, en chute libre, à compenser !

La loi oblige le Conseil municipal à voter chaque année un budget se caractérisant par un équilibre strict entre les dépenses et les recettes. La baisse des dotations de l'Etat implique par conséquent que la ville rééquilibre les pertes de recettes. Comment ? La ville dispose de moyens : réduire les dépenses ou augmenter les ressources. C'est-à-dire augmenter les tarifs pour service rendu acquittés par les Saviniens (ex : cantines...) ou augmenter les impôts locaux. Baisse des dotations, des compensations, **le manque à gagner pour la ville s'élève à 5,8 millions d'euros.**

La Majorité municipale refuse une hausse de 29% d'impôts et engage une véritable réforme budgétaire.

Une compensation fiscale des baisses de recettes subit par la ville se serait traduite par une hausse d'impôts locaux de 29% (le point d'impôt s'évaluant à 200 000 €).

La Majorité municipale a donc fait le choix de ne pas augmenter les impôts pour impulser une nouvelle méthode de travail, anticiper les baisses de dotations prévues les années à venir et les réformes relatives aux compétences des collectivités locales (loi NOTRe...) dans une logique de protection des Saviniens.

Désendetter la ville pour engager les investissements d'avenir.

Entre 2009 et 2013, la commune a emprunté 21 millions d'euros. Soit un montant équivalent à 55% du capital actuel de la dette. Depuis le budget primitif 2014, la sortie de cette spirale à l'endettement est une priorité municipale. La Majorité municipale veille à ce que la Ville investisse au maximum sur ses fonds propres. Aujourd'hui la ville rembourse d'avantage qu'elle n'emprunte, elle reprend en main son destin.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Remboursement emprunt et dettes : **2 910 604 €**

- Remboursement emprunt : 2 883 604 €
- Cautionnement : 27 000 €



INVESTISSEMENTS 2015

Travaux : 2,2 millions d'euros

dont :

- l'école Ferdinand Buisson,
- l'école Louise Michel (étanchéité),
- le stade Jean Moulin,
- le Relais d'Assistants Maternelles (travaux d'installation).

► *Des décisions nécessaires et responsables pour l'avenir du service public municipal !*

Réduction des dépenses de fonctionnement : une méthode rigoureuse et objective.

Les efforts budgétaires consentis résultent d'une méthode de travail, et non de choix politiques.

Ils reposent sur 5 grands principes :

- la prise en compte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes et l'Audit financier,
- l'engagement d'efforts qui produiront des effets plus importants en année pleine dès 2016,
- l'identification de politiques présentant les déséquilibres les plus importants ou pour lesquelles une offre alternative demeure,
- l'évaluation systématique des marchés publics à renouveler en 2015,
- la priorité donnée à l'entretien et la préservation des moyens consacrés au service public.

Documents présentés au conseil municipal du 19 décembre 2014

► *Zoom sur la situation particulière de la Savinière, de la MJC et de Sports vacances :*

La Savinière : la Majorité municipale prend ses responsabilités.

Intégrant le patrimoine communal dès 1932, le centre de vacances est pour beaucoup un symbole fort de l'action municipale. Pour autant depuis plusieurs années, sa fréquentation est en perte de vitesse. Présentant un déficit d'1,2 millions d'euros, le centre de vacances devait faire l'objet d'importants travaux de remise aux normes évalué à près de 700 000 €. Maintenir les activités de ce centre nécessitant la mobilisation quotidienne de 32 agents municipaux aurait impliqué de grandes coupes dans les services publics locaux qui profitent directement aux Saviniens. La ville met fin aux activités de la Savinière.

La M.J.C : 50 % de l'aide municipale reste versée.

L'accompagnement de la MJC revêt plusieurs aspects. Si le budget 2015 acte le retrait de l'aide directe qui était portée jusqu'à présent (175 000 € en 2014), il maintient un niveau d'aides indirectes. Recouvrant le salaire du Directeur de la MJC, la mise à disposition de 3 agents municipaux et les charges correspondant à la mise à disposition de locaux municipaux, les aides maintenues s'élèvent à 180 000 euros. La MJC voit son enveloppe préservée à hauteur 50% et participe comme les autres associations saviniennes aux efforts budgétaires.

Fermeture de sports vacances, pour le sport au quotidien.

Animée par un réseau comptant une quarantaine d'associations sportives proposant plus de 60 activités différentes sur le territoire communal, Savigny est une terre de sports. Un tel atout nécessite la mise à disposition de moyens adaptés en matière d'infrastructures et d'équipements afin que les saviniens puissent pratiquer quotidiennement leurs activités.

Or les moyens engagés par l'organisation de sports vacances s'apparentent à ceux déployés pour le fonctionnement annuel du complexe Coubertin soit 100 000 euros. Cette analyse a poussé la Majorité municipale à faire le choix d'arrêter sports vacances pour maintenir le niveau annuel d'activités sportives proposé sur l'ensemble des équipements communaux.

Petite enfance : l'offre de garde maintenue.

La fermeture de la crèche familiale ne signifie pas la réduction de l'offre de garde d'enfants sur le territoire communal. L'agrément des assistantes maternelles demeure. La municipalité sera aux côtés des professionnels de l'enfance et des parents pour les aider à appréhender les changements organisationnels qu'impliquent cette décision.

► **Une logique d'ensemble au service du vivre ensemble.**
Non, les économies générées en 2015 ne portent pas sur le seul secteur de l'enfance et de la jeunesse...

DES ÉCONOMIES

Réduction de 30 % des indemnités des élus,
Réduction de 50 % du budget évènementiel,
Réduction de 30 % des animations pour les Seniors,
Réduction de 60 % du budget consacré aux illuminations de Noël,
Suppression des emplois saisonniers...



DES PRIORITÉS

La modernisation de notre voirie – Modernisation éclairage et signalisation tricolore : 400 000 €
La rénovation urbaine de Grand-Vaux – Frais d'étude : 274 000 €
La rénovation des bâtiments scolaires – Travaux : 135 000 €
L'équipement du Relais d'Assistants Maternelles : 193 000 €
La rénovation des chaudières (écoles + autres équipements) : 300 000 €
L'acquisition de nouveaux cars pour la régie des transports : 330 000 €

► **Tribune d'expression libre des élus de l'Opposition municipale.**

SAVIGNY NOTRE VILLE

**Ne sacrifions pas
l'enfance, la jeunesse, l'éducation et la culture !**

Comme les saviniens, les médias nous ont appris les décisions du Maire et de sa majorité concernant les suppressions de services rendus aux enfants et aux jeunes : la Savinière, la crèche familiale, les Sports Vacances, la MJC. Il faut y ajouter la forte baisse du budget du CCAS (action sociale, personnes âgées) et la suppression totale de subvention pour de très nombreuses associations.

Nous sommes bien conscients des difficultés budgétaires actuelles et à venir. Depuis avril 2014 nous réclamons lors des conseils municipaux qu'une large consultation soit lancée auprès des saviniens et leurs associations avant de répartir les efforts nécessaires et trouver de nouvelles ressources. Rien n'a été fait. Après l'adoption de ce budget 2015 que nous avons rejeté, seule une grande mobilisation peut permettre de préserver nos services publics locaux indispensables. Un autre budget est possible.

Vos élus : Pierre GUYARD, Eva SAS, Jean-Marc DEFREMONTE,
Lydia BERNET, Michelle PLOTTU, Jacques SENICOURT
(www.savigny-notre-ville.org, 07 86 80 79 79)

TEXTE
NON PARVENU

Groupe UDI :
AGIR POUR VOUS, SAVIGNY ENSEMBLE.
Laurence SPICHER-BERNIER,
David FABRE, Gérard MONTRELAY

SAVIGNY BLEU MARINE

Une jeunesse **sacrifiée**, des Saviniens **pressurisés**, **casse des services publics** (MJC, la Savinière, la Crèche familiale etc) et **hausse des impôts locaux** par la municipalité. **Le PS**, quant à lui, souhaite l'organisation d'un **débat sur l'augmentation des impôts**. Mobilisons-nous contre cette politique confiscatoire !

Audrey GUIBERT, Tony ROLLAND